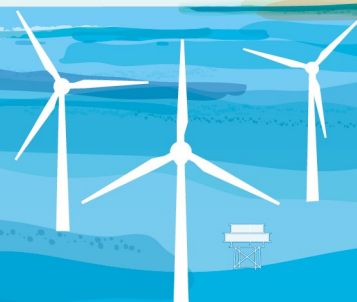


Projets éoliens en mer Sud-Atlantique



Édito

L'appel d'offres n°10 est lancé !

Le gouvernement a annoncé le 12 juin dernier le lancement de l'appel d'offres n°10 pour l'éolien en mer. Le projet nommé Oléron 1 situé au large de la Charente-Maritime fait partie des 11 projets de cet appel d'offres. Le choix des lauréats est prévu pour février 2027.

En parallèle de ce lancement, les études environnementales se poursuivent. Pour les zones Oléron 1 et 2, après plus de 2 ans de campagnes sur site, les premiers résultats arrivent. Pour la zone Golfe de Gascogne Sud, celles-ci débutent tout juste et se poursuivront pendant les 2 ans à venir.

Un focus sur les méthodes utilisées pour l'étude des poissons, mollusques et crustacés des zones Oléron 1 et 2 vous est proposé en page 4.

Les études techniques, quant à elles, ont été réalisées pour l'ensemble des zones Oléron 1 et 2, Golfe de Gascogne Sud et Nord. Cette newsletter est l'occasion de vous présenter quelques résultats pour la zone Golfe de Gascogne Sud.

Bonne lecture !

SOMMAIRE

Mot des garants	P.2
Lancement de l'appel d'offres n°10	P.3
Études environnementales	P.4
Études sur la zone GGS	P.5
Où s'informer ?	P.6



Mot des garants

Consécutivement au débat public consacré à l'AO7, la « concertation continue » menée dans le cadre de la Commission nationale du débat public (CNDP) s'est poursuivie. Toutefois, l'équipe des garants a été partiellement renouvelée. Julie Dumont a quitté sa mission pour des raisons professionnelles ; elle a été remplacée par Jacques Regad qui rejoint Francis Beaucire.

Jacques Regad a été membre, avec Francis Beaucire, de la Commission particulière du débat public (CPDP) en charge du débat public qui s'est tenu en 2025 sur le nouveau Schéma décennal de développement du réseau (SDDR) conçu par RTE, une thématique qui a notamment concerné la mer et les littoraux dans le cadre du raccordement des parcs éoliens en mer.

D'autre part, quatre concertations continues font suite au débat public « La mer en débat » qui a concerné toutes les façades de la France métropolitaine. Francis Beaucire a remplacé Julie Dumont dans sa fonction de garant pour la façade Sud-Atlantique.

Ces deux concertations menées en parallèle sont parfois peu aisées à distinguer, dans la mesure où les territoires et les enjeux sont en grande partie communs.

Le [troisième rapport d'activité](#)¹ des garants pour la concertation continue de l'AO7, Oléron, a été publié le 12/02/2026. Il est consultable sur le site de la CNDP. Les garants recommandaient à la maîtrise d'ouvrage, en retour des multiples actions d'information vers différents publics, de mettre en œuvre un processus de recueil de la parole des publics pour maintenir un dialogue constant. Il recommandait également de faire connaître à tout public, par des moyens pédagogiques appropriés, les études de l'environnement marin qui se sont poursuivies ainsi que l'action du Conseil scientifique.

Le projet dit « Oléron 1 » est intégré au 10ème appel d'offres éolien en mer (AO10) que le Gouvernement a lancé. Il s'appuie sur les suites du débat public sur les enjeux maritimes, qui a notamment permis de localiser des zones propices au développement des parcs éoliens en mer intégrées aux documents stratégiques de façade. Ce nouvel appel d'offres ouvre la perspective d'actions publiques dans les mois à venir, auxquelles les garants de la concertation prendront toute leur part.

D'ici là, comme de coutume, les garants de la concertation sont à l'écoute de tout public pour recueillir, transmettre et traiter des réactions, des avis, des demandes formulées à destination de la maîtrise d'ouvrage ou de la CNDP.

Pour joindre les garants :

jacques.regad@garant-cndp.fr

francis.beaucire@garant-cndp.fr

Jacques Regad et Francis Beaucire
Garants de la concertation continue

¹https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2026-02/rapport_intermediaire_concertation_continue_oleron%20n%C2%B03VF_0.pdf

Lancement de l'appel d'offres n°10

Le 12 juin dernier, le gouvernement a annoncé la publication du cahier des charges de l'appel d'offres n°10 (dit « AO10 ») pour le soutien de l'éolien en mer. Cet appel d'offres intègre 11 projets répartis sur l'ensemble des façades maritimes, pour une puissance cumulée d'environ 10 GW², dont 5 GW d'éolien posé et 5 GW d'éolien flottant.

Le développement de l'éolien en mer constitue l'un des piliers de la Stratégie française pour l'énergie et le climat afin d'assurer la disponibilité de l'énergie à un coût maîtrisé et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 : à cette date l'objectif d'une puissance de 45 GW est visé pour cette source d'énergie, permettant de couvrir près de 20 % des besoins français en électricité. L'éolien en mer est ainsi un facteur clé pour notre souveraineté énergétique.

Actuellement 2 GW sont en service au niveau national et 4,8 GW en développement : la troisième Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) prévoit d'atteindre un premier palier d'une capacité installée d'environ 15 GW en 2035. Le dixième appel d'offres marque un changement d'échelle pour permettre l'atteinte de cet objectif.

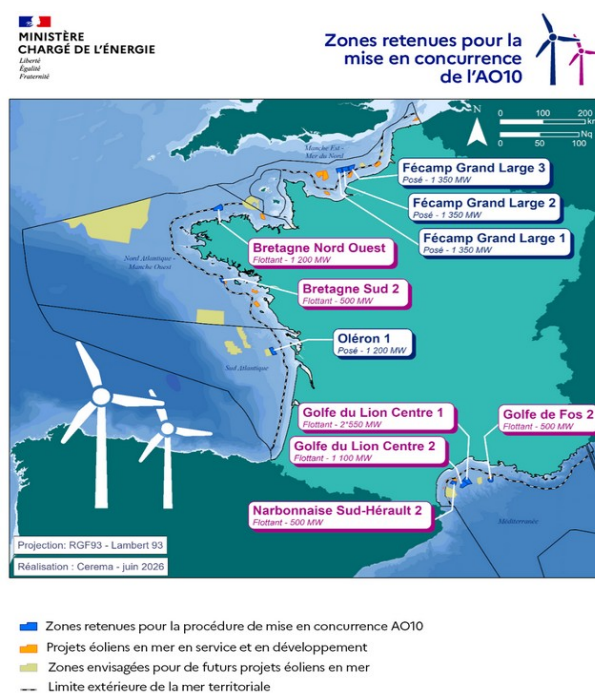
Cet appel d'offres est conçu pour que l'électricité produite par ces éoliennes reste bon marché et compétitive, avec un prix maximum visé en dessous de 100€ le Mégawatt-heure sur l'ensemble des projets.

Parmi les évolutions majeures par rapport aux procédures précédentes, le choix des lauréats prendra en compte leur capacité à diversifier leur approvisionnement et ainsi maximiser les retombées industrielles de l'éolien en mer sur le territoire européen.

Le lancement de cet appel d'offres donne de la visibilité et de la sécurité aux entreprises du secteur, ce qui est indispensable pour préserver les usines actuelles, créer de nouvelles opportunités économiques et sociales et inciter à investir massivement en France.

La conduite de ces projets devra être réalisée en tenant compte de l'ensemble des enjeux locaux et spécifiques à chaque projet, qu'ils soient environnementaux, liés aux activités économiques existantes telles que la pêche, ou encore de sécurité maritime et de cybersécurité.

Les candidats ont désormais quatre mois pour déposer leurs offres auprès de la Commission de régulation de l'énergie³ (CRE), qui les analysera avant de rendre son avis début 2027, en vue d'une attribution par le ministère chargé de l'énergie en février 2027.

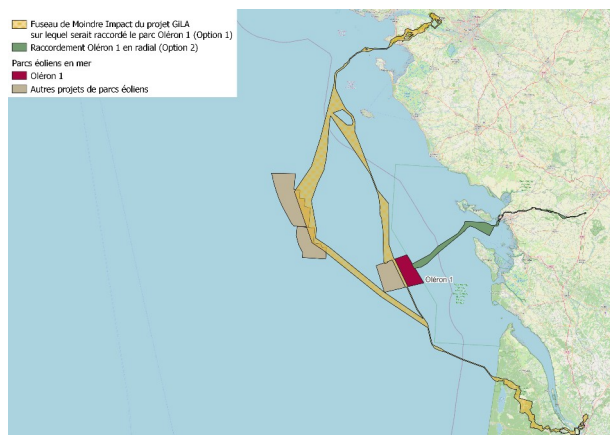


2 Pour information 1 GW de puissance installée d'éolien en mer permet de produire l'équivalent en électricité de la consommation électrique de 1,5 millions de personnes

3 CRE : organisme public indépendant chargé de surveiller et de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France

Zoom sur le projet Oléron 1 et son raccordement

Le projet de la façade Sud-Atlantique nommé Oléron 1 est intégré à l'appel d'offres n°10. Située à environ 40 km des côtes de l'île d'Oléron, en dehors du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, la zone retenue est celle de la décision ministérielle du 27 juillet 2022 qui a suivi le débat public de 2020-2021. La zone accueillera un parc d'une puissance comprise entre 1,15 et 1,3 GW. Comme indiqué dans le cahier des charges de l'appel d'offres n°10, deux options sont à l'étude pour le raccordement du parc au réseau électrique, soit via le projet GiLA⁴, soit via un raccordement radial dédié passant par la Charente-Maritime et les Deux-Sèvres. Le choix d'une des deux options restera ouvert jusqu'à la signature du dernier de ses contrats de fourniture (câblé ou stationniste) par RTE.



Carte 1: Zone de projet Oléron 1 et ses deux options de raccordement

Les études environnementales : focus sur les poissons mollusques et crustacés

Dans le cadre du premier projet de parc éolien en mer au large de l'île d'Oléron, le ministère de la Transition écologique a lancé une étude scientifique rigoureuse afin de dresser un état de référence de l'environnement avant l'installation des éoliennes. Cet état initial de l'environnement analyse tous les compartiments du milieu marin et permettra d'identifier les enjeux prioritaires et d'avoir une référence pour le suivi des impacts des projets.

Nous vous proposons dans cet article un focus sur l'étude du compartiment des poissons, mollusques et crustacés et les méthodes d'analyse mises en place.

Confiée au bureau d'étude spécialisé SETEC Environnement, l'étude de ce compartiment vise à mesurer précisément la diversité, l'abondance et les comportements des poissons, mollusques et crustacés sur la zone de projet élargie pendant 2 ans.

Pour ne rien laisser au hasard, les scientifiques ont divisé l'espace marin en trois grands milieux, explorés grâce à des techniques complémentaires :

1. La vie invisible : l'ichtyoplancton

Avant d'atteindre leur stade adulte, de nombreuses espèces dérivent dans l'eau sous forme d'œufs et de larves. Chaque mois, de nuit (moment propice où les larves remontent vers la surface), un navire affrété par le bureau d'étude déploie un double filet spécifique, appelé filet Bongo, pour récolter ces organismes, qui sont ensuite identifiés et dénombrés par un laboratoire du Muséum national d'Histoire naturelle. Les résultats de ces analyses permettent de cartographier les zones de reproduction indispensables au renouvellement des ressources marines.



Figure 2: Filet bongo déployé (source : SETEC)

⁴Nouvel axe électrique de la façade Atlantique. Plus d'infos : <https://www.rte-france.com/projets/nos-projets/nouvel-axe-electrique-facade-atlantique#Le projet>

2. La vie sur le fond : le milieu benthodémersal

Pour recenser les espèces qui vivent directement sur les fonds marins ou juste au-dessus, deux approches sont adoptées :

- **Le chalut de fond** : Utilisé sur les zones meubles (sable, vase), cet engin de pêche professionnel est équipé d'un filet à maille très fine afin de capturer et d'étudier également les juvéniles.

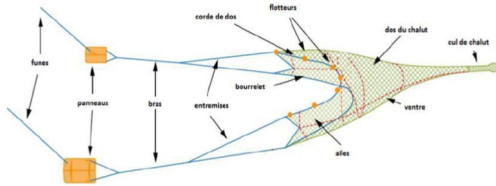


Figure 3: Illustration d'un chalut de fond à panneau, caractéristiques et gréments (<https://nourdem.ifremer.fr/>).

- **Les casiers à crustacés** : Déployés spécifiquement sur les zones rocheuses impraticables pour les filets, ces casiers ciblent les grands crustacés (exemples : tourteaux, homards...).



Figure 4: Illustration du matériel de pêche « casiers à crustacés ». Source SETEC

À chaque remontée, les captures sont triées, pesées et mesurées directement à bord avant d'être immédiatement remises à l'eau.

3. La vie en pleine eau : les espèces pélagiques

Ce troisième volet de l'étude vise les petits poissons vivant et circulant en bancs dans la colonne d'eau (comme les sardines ou les anchois par exemple). Adaptée des méthodes de l'IFREMER⁵, cette technique utilise un navire scientifique équipé d'un sondeur acoustique

(sonar) détectant les bancs de poissons, et un chalutier qui effectue les prélèvements.

Pour mettre en œuvre ces protocoles, le bureau d'étude affrète des navires de pêche professionnelle, qui participent ainsi aux études.



Figure 5: Illustration du matériel et de son intégration sur le navire (source SETEC)

Cette étude est mise en œuvre sur la zone d'implantation du parc éolien et son périmètre élargi. En analysant des données collectées aussi bien au cœur du futur parc qu'à plusieurs kilomètres à l'extérieur (stations témoins), les scientifiques pourront ainsi dissocier les variations naturelles de l'écosystème des impacts réels liés à la construction et à l'exploitation des éoliennes. Cette approche, mise en place bien avant l'implantation des projets, anticipe ainsi le suivi de long terme qui sera mis en œuvre par le futur développeur pour évaluer les impacts du parc éolien.

⁵Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

Les études sur la zone Golfe de Gascogne Sud

Les études environnementales

Depuis mars 2026, les premières campagnes de caractérisation de l'environnement dans la zone Golfe de Gascogne Sud sont en cours ! Elles se poursuivront jusqu'en 2028.

Ces études, menées sous maîtrise d'ouvrage de l'État, visent à acquérir des données de qualité, comparables et représentatives de la zone d'étude. Elles permettront de compléter les connaissances environnementales existantes, en complément des informations issues des études bibliographiques.

Les investigations portent à la fois sur les milieux physiques (qualité de l'eau et des sédiments, bruit ambiant) et les milieux biologiques (oiseaux, chiroptères, mammifères marins, poissons et habitats benthiques), grâce à des méthodes d'observation variées et complémentaires.

Pour garantir leur succès, plusieurs facteurs clés sont considérés : la saisonnalité des espèces et des paramètres étudiés, les conditions météo souvent imprévisibles, les exigences réglementaires, le budget alloué (optimisé à chaque étape), ainsi que la coordination avec les autres usagers de la mer (pêcheurs professionnels notamment).

À l'issue de cette étude, les données collectées seront transmises au lauréat du futur appel d'offres afin de contribuer à l'élaboration de son étude d'impact.

Les études techniques

Des campagnes d'études techniques ont été réalisées en mer sur la zone du futur parc afin de comprendre les principales caractéristiques physiques du site et ainsi déterminer l'optimisation du projet au regard des contraintes naturelles.

Ces études sont composées des campagnes météocéaniques (acquisition des données de vent, courant et houle), des campagnes géophysiques (bathymétrie et nature des sols) et des campagnes géotechniques (caractérisation des sols).

L'ensemble des résultats de ces études sont à disposition du public sur le site [eoliennesenmer.fr](https://www.eoliennesenmer.fr) dans l'onglet « catalogue ». <https://www.eoliennesenmer.fr/toutes-les-etudes>

Les deux cartes suivantes présentent les résultats de bathymétrie (profondeur d'eau) et de nature des sols. Elles nous apprennent que la zone d'étude du parc correspond à des profondeurs de -102 à -120 mètres et que le fond est principalement composé de sable et de vase.

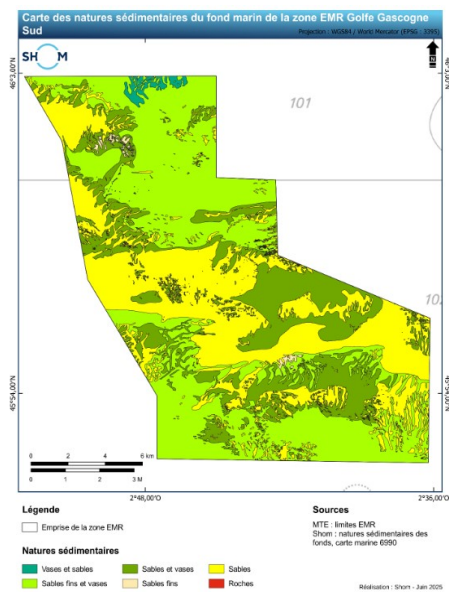
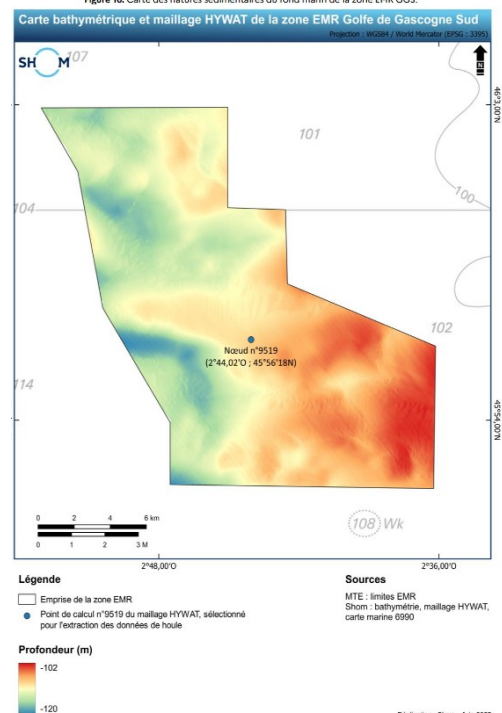


Figure 16. Carte des natures sédimentaires du fond marin de la zone EMR GGS.





Où s'informer ?

Le site internet [eoliennesenmer.fr](https://www.eoliennesenmer.fr)

Le site du projet et de la concertation post débat permet d'avoir accès à l'ensemble des informations relatives au projet.

<https://www.eoliennesenmer.fr/facades-maritimes-en-france/facade-sud-atlantique/projet-en-sud-atlantique>

Comité de rédaction

L'équipe projet « Parcs éoliens en mer Sud-Atlantique » : DGEC, DREAL Nouvelle-Aquitaine, DIRM Sud-Atlantique, DDTM de Charente-Maritime, préfecture maritime de l'Atlantique, RTE

Conception : Strat&act (2022), DGEC